

Bonjour Monsieur Benjamin AMBELA,

Permettez-moi pour commencer de souhaiter à tous un joyeux Noël et nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2026.

Je constate que [votre article du 19 décembre 2025](#) n'invoque pas notre projet d'exportation par voie fluviale de 50Mt de minerai de fer.

Ce projet de 50Mt/an est beaucoup moins budgétivore qu'un chemin de fer Est/Ouest à double voie et bien plus rapide à mettre en œuvre. Par ailleurs, le port en eau profonde de Banana s'achève et un chemin de fer Kinshasa/Banana, est commun aux deux projets. La jonction entre Kisangani et la mine de Banalia est aussi commune aux deux projets.

La production mondiale annuelle de minerai de fer s'élevait à environ 2,5 milliards de tonnes en 2024. La production annuelle de la mine de Simandou devrait atteindre 120 millions de tonnes, soit 4,8 % de la production annuelle totale. La demande mondiale d'acier devrait augmenter de 24% d'ici 2050, la production de Simandou et celle de Banalia participeront à assurer cette augmentation.

Il n'y aura donc pas de saturation du marché d'autant plus que l'acier est nécessaire au développement de la RDC.

La société Thaurfin Ltd est titulaire de 3 permis miniers de recherche (PR) couvrant le gisement d'or et de fer de Banalia, ainsi que [l'IA de Google le précise](#).

Les 3PR 1323, 1324 & 1325 octroyés le 17 février 2006 avaient été spoliés par 36 autres, inexistants, octroyés à Dan Gertler. Ces 3PR devaient être considérés comme n'ayant jamais existé pour permettre l'existence de ces 36PR puisque 2PR différents ne peuvent coexister sur un Carré minier.

Cette opération illégale et cavalière s'est faite en signant des avis cadastraux défavorables plus de 6 mois après leurs octrois par Arrêtés Ministériels. Cette opération exigerait un retour dans le temps et viole le code minier qui fixe la clôture de l'étude cadastrale lors de la signification des avis cadastraux favorables.

Ceci est bien expliqué dans ce document <https://thaurfin.com/LES-FAITS.pdf> qui rappelle notamment [l'article de Africa Mining Intelligence du 6 novembre 2018](#). De par ma formation scientifique, toutes les informations sont parfaitement documentées, cf <https://thaurfin.com/ref/> une synthèse est disponible sur <https://thaurfin.com/SYNTHESE.pdf>

Les 3PR 1323, 1324 & 1325 sont valides pour n'avoir jamais été déchus et en force majeure pour défaut de délivrance des certificats de recherche. Les 36PR octroyés à Dan Gertler n'ont donc jamais existé par le fait de l'interdiction d'existence de 2PR différents sur un Carré minier et pour d'autres raisons cf <https://thaurfin.com/INEXISTENCE.pdf>. La plus extravagante, mais aussi représentative de la gabegie des anciennes autorités, est la création d'un requérant fictif qui aurait cédé gracieusement les 36PR à Dan Gertler. Ceci est documenté à cet URL <https://thaurfin.com/fictif/>

Selon l'adage bien connu selon lequel « l'accessoire suit le principal », toutes les décisions judiciaires (l'accessoire) obtenues par la corruption qui considèrent l'existence de ces 36PR sont anéanties par leur inexistence (le principal). Le dossier judiciaire est donc parfaitement nettoyé, une condition nécessaire pour tout investisseur désirant investir en toute sécurité.

Ainsi que vous le constaterez par les courriers transmis aux Autorités, nous avons toujours recherché une issue amicale à ce litige, cf cf <https://thaurfin.com/courriers/>

Nous proposons une solution alternative au projet MIFOR dirigé par l'ingénieur Léonide Mupepele d'une exportation de 300Mt de minerai de fer par un chemin de fer Est/Ouest. Le gisement de fer de Banalia étant le plus proche du fleuve Congo, nous proposons l'exportation du minerai de fer par voie fluviale entre Kisangani et Kinshasa, cf <https://thaurfin.com/RIVER-TRANSPORT.pdf>.

Cette dernière [lettre TH-070-25](#) transmise [avec accusés de réception](#) et [par mail](#) aux Autorités Congolaises se félicite de leurs orientations de la mise en valeur locale des ressources naturelles. Cette lettre présente une nouvelle fois le projet fluvial.

Dans ce document <https://www.banalia-mining.com/doc/BANALIA-VS-SIMANDOU.pdf>, le gisement de Banalia est comparé à celui de Simandou en Guinée. Ces deux gisements sont similaires, à la différence que la RDC dispose d'un grand potentiel de réducteurs pour produire de l'acier.

Les 3PR 1323, 1324 & 1325 sont donc factuellement valides et en force majeure, ce qui libère son titulaire de toutes ses obligations, notamment le paiement des taxes superficiaires annuelles. La période de validité de 5 années de ces 3PR est donc vierge, le décompteur commencera à tourner au moment de l'octroi des certificats de recherche.

La priorité est donc de trouver un investisseur qui commencera la prospection de l'or que couvrent ces 3PR afin de convertir les permis de recherche en permis d'exploitation de longue validité. L'exploitation de l'or primaire par cyanuration CIL s'étendra progressivement sur les 3PR d'une superficie de 1200km<sup>2</sup> pour arriver à une production de plus de 100.000 Oz par an

Vous constaterez dans ce memo <https://thaurfin.com/Memo-FR.pdf> que l'objectif est le développement de la République par la mise en valeur de ses ressources naturelles. Cette mise en valeur locale est certainement un vecteur de développement majeur pour la République comme l'a très bien compris les nouvelles Autorités qui dirigent le pays. C'est aussi la manière pour assurer sa souveraineté.

Je Vous remercie d'avance pour considérer ces informations dans vos prochaines publications et reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Ir Pol HUART  
Directeur de Thaurfin Ltd  
Ingénieur Civil des Mines AIMs76 - MINES-ParisTech84  
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique  
[www.thaurfin.com](http://www.thaurfin.com)  
[www.banalia-mining.com](http://www.banalia-mining.com)  
GSM/WhatsApp 0032 473 642 470